



Boissy-sous-Saint-Yon
(91790)

COMPTE RENDU SUCCINCT

Conseil Municipal
du
Mardi 30 juin 2015

Le Mardi 30 juin 2015 à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Boissy-Sous-Saint-Yon, dont les membres ont été légalement convoqués par lettre en date du 24 juin 2015, s'est réuni sous la présidence du Maire, Monsieur Maurice DORIZON, à la Grange aux anneaux, place du Général de Gaulle à BOISSY-SOUS-SAINT-YON.

Nombre de membres en exercice : 27

Etaient présent(e)s : M. DORIZON - MME Carine BILIEU - M. HERRY - MME PEDRONO - M. LEVASSEUR - MME MÉNELET - M. LION - MME JOLY - M. GUITTET - M. OMNES (à partir de la délibération n° 2015-074) - MME FERNET - MME FLEURY - M. DEGREMONT - MELLE RENAULT - M. FRANCOIS - MME Claudine BILIEU - MME CAISSO - M. LABRIT - M. PASTOUREL - MME PERRIER - M. LEMAITRE

Procurations :

M. TABART à MELLE RENAULT
M. MENARD à M. LION
MME BROCHOT à MME Claudine BILIEU
M. DIAS à MME Carine BILIEU
MME MOUNOURY à M. OMNES
MME GAUTHIER à M. LEMAITRE

Secrétaire de Séance : M. GUITTET

Le Conseil Municipal,
Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire,
Après en avoir délibéré,

Délib. N° 2015-068 : Adoption de l'ordre du jour du jour du Conseil Municipal

ADOPTE l'ordre du jour proposé à l'assemblée réunie le 30 juin 2015.

À l'unanimité,

Délib. N° 2015-069 : Approbation du procès-verbal du 27 mai 2015

ADOPTE le procès-verbal de la séance du 27 mai 2015,

À l'unanimité,

Administration générale – Décisions du Maire prises en application du Code Général des Collectivités Territoriales.

PREND ACTE des décisions du Maire n° DM. 2015-063, n° DM 2015-064, n° DM 2015-065, n° DM 2015-066, n° DM 2015-067.

Délib. N° 2015-070 : Changement de numérotation comptable des opérations d'équipement de la section d'investissement

APPROUVE la nouvelle numérotation comptable des opérations d'équipement créées en section d'investissement du budget principal M14 de la commune.

À l'unanimité,

Délib. N° 2015-071 : Demande de subvention 2015 au titre de la D.E.T.R. – mise aux normes PMR de l'ancienne école maternelle annexe pour l'accueil péri et extra-scolaire

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2015 pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite aux bâtiments recevant du public,

PRECISE que le taux de subvention se situe entre 20 et 50 %, avec un montant de subvention plafonné à 150.000 €,

PRECISE le plan de financement et l'échéancier prévisionnel de réalisation de l'opération.

À l'unanimité,

Délib. N° 2015-072 : Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire – aménagement de la cour de l'école maternelle

AUTORISE Monsieur le Maire à faire une demande de subvention la plus élevée au titre de la réserve parlementaire et à signer tout document nécessaire à sa bonne exécution,

SOLLICITE une dérogation pour commencer les travaux avant la notification de la subvention.

À l'unanimité,

Délib. N° 2015-073 : Revalorisation des tarifs municipaux applicables aux locations de salles communales

APPROUVE à effet du 1^{er} janvier 2016, une augmentation de 2 % des tarifs de location de salles

PRECISE que les tarifs forfaitaires annoncés sont doublés lorsque la réservation s'étend à la journée du dimanche,

APPROUVE le principe de la pénalité « ménage » aux conditions tarifaires susnommées dans le cas où le mauvais état constaté lors de la restitution de la salle nécessiterait la remise en propreté aux frais de la municipalité,

APPROUVE le principe de la pénalité de dégradation lorsqu'il est constaté une détérioration de matériel dont le montant est à estimer sur la base d'un devis,

AUTORISE monsieur le Maire à faire constater ces pénalités et à émettre les titres correspondants.

À l'unanimité,

Délib. N° 2015-074 : Tarification du banquet annuel des séniors

APPROUVE, à partir de l'année 2015, les modalités suivantes de tarification applicables au banquet des séniors:

- Etre âgé(e) de 65 ans et plus,
- Gratuité pour les 65 ans et plus,
- Gratuité pour les handicapés sans condition d'âge,
- 40 € pour le conjoint âgé de moins de 65 ans,
- 50 € par personne non buxéenne qui serait conviée par un buxéen qui remplit les conditions de participation ci-dessus.

PRECISE que la recette résultante sera inscrite à l'article 70632 du budget principal.

À l'unanimité,

Délib. N° 2015-075 : Demande de remboursement divers de frais engagés par des élus

AUTORISE le remboursement de diverses sommes avancées par Monsieur le Maire, pour un montant total de 74,45 € et par Madame Anne-Marie JOLY, pour un montant total de 41,28 €.

À l'unanimité,

Délib. N° 2015-076 : Instauration du permis de démolir et de la déclaration préalable pour l'installation de clôtures et le ravalement de façades sur le territoire de la commune

DECIDE, sur tout le territoire de la commune, d'instituer le permis de démolir pour les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction qui serait identifiée comme devant être protégée par le futur plan local d'urbanisme,

DECIDE, sur tout le territoire de la commune, de soumettre à déclaration préalable l'édification de clôtures ainsi que les travaux de ravalement.

À la majorité, 22 voix pour, 1 contre (M. PASTOUREL), 4 abstentions (M. LABRIT, MME PERRIER, M. LEMAITRE, MME GAUTHIER)

Délib. N° 2015-077 : Elaboration du schéma directeur d'accessibilité et de l'agenda d'accessibilité programmée (SDA – ADAP) de la commune

APPROUVE l'élaboration du schéma directeur d'accessibilité et de l'agenda d'accessibilité programmée,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le document tenant lieu,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager le financement de 75 000,00 euros HT et la programmation des points d'arrêts à rendre accessibles conformément au SDA-ADAP joint en annexe,

À l'unanimité,

Délib. N° 2015-078 : Autorisation donnée au Maire de démolir un bâti sur la parcelle AN 58 et demande de participation financière du conseil départemental au titre des espaces naturels sensibles

AUTORISE Monsieur le Maire à engager la démolition du bâti situé sur la parcelle AN58, et à ce titre, à déposer tout dossier d'autorisation d'urbanisme nécessaire et en assurer l'instruction,

AUTORISE Monsieur le Maire à demander une subvention au taux maximum auprès du Conseil départemental au titre des espaces naturels sensibles,

PRECISE que la dépense et la recette résultantes seront inscrites au budget de l'année référente.

À l'unanimité,

Délib. N° 2015-079 : Autorisation donnée au Maire à déposer une autorisation de travaux et une déclaration préalable pour la pose d'un escalier extérieur donnant accès à l'étage du bâtiment qui accueille les adolescents

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à déposer, sur la parcelle communale cadastrée AH 265, rue des Ecoles, la demande d'autorisation de travaux et la déclaration préalable en vue de réaliser les travaux,

AUTORISE Monsieur le Maire à en suivre l'instruction et à signer les autorisations qui suivront.

À l'unanimité,

Délib. N° 2015-080 : Autorisation annuelle de recruter des agents saisonniers

DECIDE la création du nombre d'emplois de non-titulaires saisonniers dans les services,

FIXE la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération,

PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2015 et seront inscrits au budget 2016.

À la majorité, 24 voix pour, 3 abstentions (M. LEMAITRE, MME PERRIER, MME GAUTHIER)

Délib. N° 2015-081 : Création d'emploi

APPROUVE la création de l'emploi permanent à temps complet d'agent de maîtrise,

PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget,

ADOpte le tableau des emplois ainsi modifié à compter du 1er juillet 2015.

À l'unanimité,

Délib. N° 2015-082 : Création d'emplois non permanents pour un accroissement temporaire d'activité

AUTORISE Monsieur le Maire, dans le cadre de la mise en œuvre des NAP et afin de faire face à un besoin d'accroissement temporaire d'activité, à recruter trois agents contractuels au grade d'animateur sur une durée hebdomadaire de 1h30 et des périodes identifiées ;

PRECISE que ces agents recrutés devront disposer des qualifications et diplômes requis pour exercer les activités correspondantes et que leur rémunération est à fixer à l'indice correspondant à la grille des animateurs territoriaux ;

INDIQUE que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2015 et seront inscrits au budget 2016.

À l'unanimité,

Délib. N° 2015-083 : Modification des modalités d'application de la journée de solidarité

APPROUVE les modalités de réalisation de la journée de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées,

PRECISE que les heures seront effectuées par tranche minimum d'une heure.

À l'unanimité,

Délib. N° 2015-084 : Service municipal d'accueil des jeunes – réduction temporaire de fonctionnement

ADOPTE, à partir du 1er juillet 2015, la réduction du temps d'ouverture de la structure dédiée aux adolescents de 11-17 ans et les nouvelles périodes et journées d'ouverture,

PRECISE que la réduction de fonctionnement du service n'a aucune incidence sur la tarification annuelle aux familles puisqu'elle reste très modique,

À l'unanimité,

Délib. N° 2015-085 : Convention de partenariat avec l'institut médico-éducatif la « Guillemaine » d'Egly

APPROUVE les termes de la convention de partenariat à conclure avec l'institut Médico-Educatif d'Egly qui vise l'inclusion sociale d'un jeune dans le milieu de l'accueil de loisirs,

ACCORDE la gratuité au profit de l'institut pour les deux heures d'accueil de l'enfant.

À l'unanimité,

Délib. N° 2015-086 : Démission de conseillers municipaux siégeant en commissions communales – désignation d'un remplaçant en commission « lien communal »

DECIDE de procéder à un vote à main levée après accord unanime des conseillers municipaux présents,

DESIGNE le nouveau membre de la liste majoritaire appelé à siéger en Commission « lien communal » : Sandrine BROCHOT

PRECISE que la représentativité du groupe minoritaire est maintenue.

A l'unanimité,

Délib. N° 2015-087 : Constitution d'un groupement de commandes pour une mission d'assistance financière aux communes de Lardy, Boissy-Sous-Saint-Yon et Saint-Yon

APPROUVE la constitution d'un groupement de commandes des Communes de Lardy, Boissy-sous-Saint-Yon et Saint-Yon.

ACCEPTTE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour une mission d'assistance financière aux Communes de Lardy, Boissy-sous-Saint-Yon et Saint-Yon,

ACCEPTTE que la Commune de Lardy soit désignée en tant que coordonnateur du groupement ainsi formé,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents s'y rapportant,

À la majorité 22 pour, 5 contre (M. LABRIT, M. PASTOUREL, MME PERRIER, M. LEMAITRE, MME GAUTHIER)

Délib. N° 2015-088 : Constitution d'un groupement de commandes pour une mission d'assistance juridique aux communes de Lardy, Boissy-Sous-Saint-Yon et Saint-Yon

APPROUVE la constitution d'un groupement de commandes des Communes de Lardy, Boissy-sous-Saint-Yon et Saint-Yon.

ACCEPTTE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour une mission d'assistance juridique aux Communes de Lardy, Boissy-sous-Saint-Yon et Saint-Yon,

ACCEPTTE que la Commune de Lardy soit désignée en tant que coordonnateur du groupement ainsi formé,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents s'y rapportant,

À la majorité 22 pour, 5 contre (M. LABRIT, M. PASTOUREL, MME PERRIER, M. LEMAITRE, MME GAUTHIER)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Le Maire,

Maurice DORIZON

